

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PROJET DE VOIE VERTE ENTRE MONTLUÇON ET EVAUX-LES-BAINS

Conformément à l'arrêté conjoint n°AGA.2026-0004/ 01/2026 de Montluçon Communauté et de Creuse Confluence, pendant 31 jours consécutifs, du 29 janvier 2026 à 9h00 au 28 février 2026 à 18h00, il sera procédé à une PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE organisée dans le cadre du projet de voie verte entre Montluçon et Evaux-les-Bains, comportant une étude d'impact au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement. Ce projet, soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas, a fait l'objet d'un l'avis de l'autorité environnementale rendu en janvier 2026. Cette participation est organisée par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Montluçon Communauté et Creuse Confluence.

Le projet, porté par Montluçon Communauté et Creuse Confluence, consiste à réaliser une voie verte d'une longueur de 27 kilomètres traversant d'une part, les communes de Montluçon – Lavault-Sainte-Anne – Lignerolles – Teillet-Argenty dans le département de l'Allier (linéaire de 15 km environ) et d'autre part, les communes de Budelière et Évaux-les-Bains dans le département de la Creuse (linéaire de 12 km environ), s'inscrivant dans un projet commun d'aménagement d'une ancienne ligne de chemin de fer reliant Montluçon (03) à Évaux-les-Bains (23). Ce projet a vocation à intégrer l'itinéraire national La Vagabonde (V87) inscrit au Schéma national des Voies Vertes et Véloroutes.

Le dossier, comportant notamment une synthèse du projet, le dossier d'étude d'impact environnemental, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis est mis à la disposition du public et consultable sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/>.

Le dossier sera également consultable sur support papier au siège de Montluçon Communauté au plus tard 4 jours ouvrés avant la fin du délai de la consultation et sous réserve d'une demande de rendez-vous préalable à solliciter par courriel auprès de la direction mobilités durables de Montluçon Communauté (mobilites@agglo-montlucon.fr).

Toute demande de renseignements complémentaires sur le projet peut être adressée à la direction mobilités durables de Montluçon Communauté : mobilites@agglo-montlucon.fr

Le public pourra présenter ses contributions et propositions sur le projet pendant toute la durée de la consultation uniquement par voie électronique :

- sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/> ;
- Par courriel à l'adresse mail suivante : ppve-6961@registre-dematerialise.fr .
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/> et donc visibles par tous.

A l'issue de cette PPVE et pendant une durée minimale de trois mois, Montluçon Communauté rendra public, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et les propositions déposées par voie électronique ainsi que les motifs de la décision.